

3 mars 1992, Québec

Conférence de presse à la suite du dépôt du rapport de la Commission Beaudoin-Dobbie

M. Forgues: Le premier ministre va faire une déclaration et ensuite on passera à la période des questions. M. Bourassa.

M. Bourassa: Je voudrais d'abord, à la suite des propos de M. Girard, féliciter le nouvel exécutif de la tribune de la presse, M. Forgues et tous les autres. Je pense que ce sera une année probablement passionnante pour eux et je suis convaincu que la tradition d'objectivité et d'efficacité qu'on a connues avec les dirigeants de la tribune de la presse vont se poursuivre avec le nouvel exécutif. Alors, encore une fois, j'ai l'occasion de vous rencontrer pour traiter des questions constitutionnelles. Je serai, comme c'est mon habitude, assez bref dans mes propos préliminaires pour vous laisser plus de temps pour les questions.

Obviously, I will be available also to answer as usual questions in English.

Nous avons pris connaissance du rapport de la commission Beaudoin-Dobbie et c'est normal qu'on prenne un certain temps pour l'examiner. Je veux dire, j'ai toujours été un peu allergique aux réactions précipitées, surtout dans des documents comme ceux-là qui se trouvent à impliquer l'avenir des Québécois et l'avenir du Canada. Admettons volontiers que c'est un rapport qui est sérieux. Certains auraient pu se poser la question parce qu'on est conscient des événements qui ont caractérisé l'activité de la commission à l'automne dernier et à certains moments, ça frôlait le vaudeville.

On doit quand même constater, dans le rapport qui nous a été soumis, qu'il y a un très grand nombre de recommandations qui doivent être examinées avec beaucoup d'attention. Nous pouvons toujours prendre différents points de référence. Ça peut être l'accord du lac Meech, ça peut être le rapport Maire, qui est le rapport du Parti libéral, ça peut être la situation actuelle ou d'autres rapports qui ont précédé les revendications traditionnelles du Québec depuis 30 ou 35 ans et en tirer des conclusions.

On peut aussi prendre les propositions qui ont été faites en septembre dernier. Vous vous souvenez qu'à ce moment-là, alors que je vous avais rencontrés, exactement dans le même contexte, qu'on se posait plusieurs questions sur les propositions de l'union économique. On doit constater là-dessus que les représentations qui ont été faites par le Québec et par beaucoup d'autres provinces ont été entendues. Nous ne voulions pas une économie décidée par les tribunaux. Il y avait toute la question de l'harmonisation des politiques fiscales, je veux dire, c'est des choses qui étaient très compréhensibles. On sait qu'ailleurs dans le monde on a tendance à harmoniser les politiques fiscales. Mais en appliquant les recommandations de la commission Macdonald qui, comme vous le savez, a été rendue publique, a été accomplie il y a une dizaine d'années, nous croyons que ces objectifs peuvent se faire au niveau intergouvernemental. Donc, nous sommes satisfaits tout en demeurant vigilants sur les recommandations qui ont été faites sur l'importance de l'union économique mais également sur le fait que ça se fera essentiellement par la concertation.

Il y a eu la question de la charte sociale, une idée très généreuse et à laquelle on concourt et à laquelle le Québec a toujours concouru depuis le début de la Révolution tranquille. Mais

on doit faire face aux problèmes de la vraie vie, on doit faire face notamment aux problèmes de déficit, à l'explosion des déficits à tous les niveaux de gouvernement. Nous voulons être assurés, dans cette question-là, que ce ne sont pas les tribunaux qui décident des impôts des contribuables. S'il y a un principe que j'invoque souvent et qui est fondamental dans notre système politique, c'est: Pas de taxation sans représentation, «No taxation without representation», c'est le principe fondamental, comme je viens de le dire, de notre philosophie politique. Alors il faudra faire bien attention dans les propositions qui sont faites que, finalement, ce ne sont pas les tribunaux qui détermineront si les contribuables doivent voir leurs impôts augmentés. Nous sommes d'accord sur les objectifs, mais nous nous rendons tous compte partout, au Canada notamment et ailleurs, que nous ne pouvons pas ne pas réexaminer certains aspects de manière à tenir compte des droits des générations futures. Il n'y a rien de plus facile que de régler un problème à court terme qu'en laissant augmenter le déficit, mais nous ne voulons pas bafouer les droits des générations futures en laissant augmenter le déficit d'une façon inconsidérée.

Alors il y a une espèce d'équité entre les générations que tous les gouvernements responsables doivent assumer. Pour ce qui a trait au Sénat, nous avons toujours souscrit au principe d'un Sénat élu et plus équitable. La formule qui nous est proposée est assez complexe. On est obligé de constater qu'il y a une diminution du pouvoir du Québec ou de la représentation du Québec, de 23 % à environ 20 %. Par ailleurs, il y a une double majorité mais tout cela devra être examiné de très près. On remplace le pouvoir absolu par un pouvoir suspensif. Mais là aussi on admet volontiers que dans certaines régions du Canada, notamment dans l'Ouest, on tient beaucoup et d'une façon très prioritaire à l'existence de ce Sénat. C'est également le cas de plusieurs provinces, les Maritimes. Mais sur cette question on est obligés de tenir compte que nous sommes en régime parlementaire; nous ne sommes pas en régime présidentiel et que ceci doit quand même être un facteur à considérer.

Je souligne également les nombreuses dissidences, comme le signale M. Rémillard, sur cette question qu'on retrouve dans le rapport. Je passe rapidement sur la clause dérogatoire qui a été maintenue telle qu'elle est et j'en arrive à une autre référence celle de l'accord du lac Meech.

Il y a sur la question du droit de veto une affirmation plus nette que ce qui avait été reconnu au mois de septembre; à la page 88 et à la page 90 et on reconnaît que ça doit être une priorité absolue de reconnaître un droit de veto pour le Québec qui représente, comme on le sait, l'un des peuples fondateurs. Il y a différentes formules qui sont proposées mais le principe de la reconnaissance d'un droit de veto est quand même admis.

Pour la Cour suprême on retrouve essentiellement ce qui était dans l'accord du lac Meech. À toutes fins pratiques c'est la même chose dans le cas de l'immigration. Dans le pouvoir de dépenser, il y a un changement qui nous laisse interrogatifs; au lieu de parler de « compatible » on parle de « réaliser ». Tout ça je pense bien peut être rectifié assez rapidement. Il demeure que le problème le plus important quand on veut comparer avec l'accord du lac Meech c'est la définition de la société distincte. Notre objectif c'est de se rapprocher le plus possible du texte de l'accord du lac Meech. Nous sommes bien conscients de l'importance de l'existence de minorités anglophones au Québec et francophones à l'extérieur du Québec. On sait que près d'un million, on disait 946000 francophones ou de langue maternelle française à l'extérieur du Québec. Je signale quand même qu'à cet égard, le Québec respecte les dispositions de

la Constitution, dans le domaine de l'Éducation. On souhaiterait qu'il en soit de même dans toutes les régions du Canada. Nous voulons qu'il y ait cet équilibre entre notre responsabilité unique et qui est reconnue en Amérique du Nord pour la protection et la promotion de la culture française et également entre la protection et le développement des minorités. Mais ça peut se faire et ça doit se faire dans le respect de la Constitution. La situation est complexe et le libellé n'est pas facile pour refléter cet équilibre, mais, comme je vous le disais tantôt, ce qui est souhaitable, c'est qu'on se rapproche le plus possible de l'accord du lac Meech.

J'ajouterai quelques mots sur la question des autochtones; on aura sûrement l'occasion d'y revenir. On sait que le Québec a reconnu la légitimité des nations autochtones à l'Assemblée nationale. On sait que nous avons été les premiers à nous entendre avec les autochtones, notamment dans la convention de la Baie James. Il ne faut pas oublier – parce que, souvent, on s'adresse maintenant à des tribunaux internationaux – il ne faut pas oublier que ces conventions ont été présentées par les Nations unies comme un modèle à suivre dans les années qui ont suivi leur adoption. Alors, le Québec, là-dessus, a fait la preuve qu'il pouvait s'entendre avec les autochtones.

Il reste le partage des compétences. On n'a pas abordé cette question-là, comme vous le savez, dans l'accord du lac Meech puisque l'accord du lac Meech avait pour but de réparer l'injustice de 1982. Mais, comme on a décidé non plus de s'en tenir, comme on l'avait collectivement affirmé en août 1986, à régler d'abord la question du Québec, on a décidé également d'en faire une ronde Canada, c'est normal qu'on aborde la question du partage des pouvoirs. Il faut admettre que ce n'est pas la partie la plus limpide du rapport qui a été déposé et également ce n'est pas celle qui est plus susceptible de nous apporter des résultats concrets à court terme.

À l'égard du calendrier qui se resserre de semaine en semaine, c'est décevant. Mais, comme il reste d'autres étapes, que ce soit l'étape de la résolution constitutionnelle, comme c'est l'étape également des offres fédérales, on ne peut pas conclure dans l'immédiat et c'est l'avenir qui devra trancher. Il demeure, en conclusion, que je puis affirmer que, face à toutes les options qui s'offrent au Québec et au Canada et à toutes les implications de ces options, une entente acceptable au Québec demeure le bon choix. Je vous laisse la parole.

M. Forgues: M. Girard.

M. Girard: M. le premier ministre, je crois dégager de vos propos que vous n'êtes pas totalement satisfait du rapport Beaudoin-Dobbie, particulièrement en ce qui concerne le nœud de la question constitutionnelle qui est le partage des pouvoirs. Je voudrais savoir si, maintenant que le rapport est connu, qu'il reste à peine un mois ou un mois et une semaine pour obtenir des offres fermes, définitives du gouvernement fédéral, vous allez dire au reste du Canada ce qui est insuffisant dans Beaudoin-Dobbie d'ici le 15 avril. En d'autres termes, M. le premier ministre, allez-vous participer au processus de bonification des offres de Beaudoin-Dobbie, tel que proposé par M. Clark?

M. Bourassa: La position que nous avons tenue, les membres de mon gouvernement et moi-même, depuis l'adoption de la loi 50, c'est de se retirer du processus constitutionnel qui avait abouti à une multiplication d'échecs répétés dont le Québec était toujours la victime, du moins dans les 15 ou 20 dernières années. Ceci ne nous empêche pas de le rencontrer sur

le plan bilatéral, je l'ai fait. J'ai rencontré M. Filmon récemment, M. Cameron, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse. J'ai également discuté très souvent avec M. Rae et M. Mulroney. Mais nous ne voyons pas en quoi nous serions légitimes, à ce stade-ci, de ne pas respecter l'esprit de la loi 150, lequel esprit dit: Nous avons fait des propositions constamment depuis des décennies, nous nous sommes entendus en 1986 pour régler la question du Québec, ça n'a pas fonctionné avec l'accord du lac Meech, « What does Québec want? », on l'a mentionné très souvent et clairement dans les récentes années, donc, dites ce que vous êtes prêts à offrir. Mais ça n'empêche pas les discussions. M. Rémillard a rencontré ses homologues très souvent, de même que je l'ai fait. Donc, nous avons dit la semaine dernière, pour répondre à votre question plus précise, que nous n'avions pas l'intention d'être présent comme gouvernement à la prochaine conférence qui a été convoquée pour discuter des questions constitutionnelles. Ça irait à l'encontre de l'engagement que j'avais pris en juin 1990. Mais nous pourrions avoir des observateurs qui pourrait être disponibles pour discuter avec leurs homologues si l'utilité était démontrée.

M. Forgues: M. Jobin.

M. Jobin: M. Bourassa, J'aurais deux questions. Tout d'abord, est ce qu'il y a des déclarations, depuis le dépôt du projet Beaudoin-Dobbie, d'autres provinces qui doivent être considérées comme inquiétantes quant à la tendance qu'on veut donner aux questions constitutionnelles? L'Alberta, par exemple.

M. Bourassa: L'Alberta a mentionné qu'elle était opposée à un droit de véto du Québec, mais l'Alberta a appuyé l'accord du lac Meech. Donc, dans l'accord du lac Meech, nous avons un droit de véto sur les institutions. Donc, ce n'est pas un non catégorique à un droit de véto du Québec, puisque l'Alberta était d'accord avec l'accord du lac Meech.

M. Jobin: Ma deuxième question. Est-ce que le projet de loi déposé par le gouvernement Mulroney jeudi dernier sur les télécommunications correspond à la reconnaissance de compétence exclusive du Québec en matière de culture, par exemple?

M. Bourassa: Non, M. Cannon a répondu à cet égard-là dans une déclaration qui a été faite, il y a deux jours. Donc, ça ne représente pas les objectifs du gouvernement du Québec et ça devra faire partie, évidemment, des négociations pour le partage des pouvoirs.

M. Jobin: Comment expliquer à quelques mois de la nécessité d'une entente, que le gouvernement fédéral arrive avec pareil projet de loi?

M. Bourassa: Il faudrait le lui demander. Il faudrait voir comment il conçoit la coordination entre ces différentes actions.

M. Forgues: M. Venne.

M. Venne: Au sujet du partage des compétences, M. Bourassa, dans le rapport Beaudoin-Dobbie, on propose une série de mécanismes qui passent tous par des ententes intergouvernementales qui doivent être faites entre Ottawa et les provinces concernées. Est-ce que, à votre avis, le gouvernement fédéral devrait retenir cette idée de passer par des

ententes intergouvernementales dans ses offres finales ou si, au contraire, il devrait le rejeter?

M. Bourassa: Il faut que ce soit clair lorsqu'il y est de juridiction québécoise ou provinciale et fédérale. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des avenues qui peuvent être intéressantes pour un nouveau partage des pouvoirs. Puis il faut quand même admettre que si l'on veut avoir des objectifs pour un territoire unique, un territoire canadien, il y a certainement des pouvoirs de coordinations qui doivent être délégués à une autorité centrale. Ça, c'est une question de sens commun, surtout avec l'évolution économique que nous connaissons sur le plan international.

Mais ce que nous trouvons un peu dans le rapport de la commission Beaudoin-Dobbie, c'est un peu un réflexe de dominateur, de fédéralisme dominateur, c'est-à-dire qu'eux considèrent qu'ils doivent être présents dans tous les secteurs et qu'à toutes fins pratiques, ils pourraient y avoir le dernier mot. Et ceci n'est pas une approche qui, d'après nous, respecte la Constitution canadienne.

M. Forgues: M. Perron

M. Perron (Bruno): M. Bourassa, j'aimerais savoir à partir de ce moment ci... Vous avez mentionné tantôt que le temps presse. Quel est votre échéancier politique, notamment, au niveau de votre parti?

M. Bourassa: Nous nous rencontrons tous les mois, l'exécutif du parti, pour examiner l'échéancier. Tant que nous n'avons pas... Il y a eu un engagement du gouvernement fédéral. Le premier ministre l'a encore répété et lui-même et son équipe font un travail considérable pour essayer d'arriver à des offres fédérales. À cet égard-là, je peux souligner aussi les efforts qui ont été faits par les parties d'oppositions. Il y a eu plusieurs dissidences, mais les partis d'Opposition, le Parti libéral fédéral et le NPD ont compris les exigences de la situation pour l'avenir du Canada et ont fait un effort et ce n'est pas un effort qui est facile à faire dans une période préélectorale alors que les intérêts partisans peuvent avoir une tendance à s'exprimer plus vigoureusement. Ils ont fait un effort pour s'associer au gouvernement fédéral. Donc, nous attendrons les offres fédérales et nous aviserons, par la suite, du moment pour convoquer si nécessaire un congrès du parti

M. Forgues: M. Déglise.

M. Déglise: Oui, M. le premier ministre. Depuis dimanche, il y en a qui ont formulé des craintes à l'endroit du sort de la loi 101, à la suite de certaines des propositions Beaudoin-Dobbie. J'aimerais savoir si vous partagez ces craintes-là, notamment, en ce qui a trait à la nouvelle formulation de l'article 25.1?

M. Bourassa: Comme vous savez, M. Déglise, à chaque fois qu'on arrive avec un nouveau texte, on se souvient dans le cas de l'accord du lac Meech, ç'avait été des discussions. D'ailleurs, on avait discuté durant des nuits presque complètes sur le sens à donner à la société distincte dans l'accord du lac Meech. Finalement, on s'était entendu après des heures et des heures de discussions et on avait conclu à un texte qui avait reçu un accord unanime. Ça n'a pas fonctionné. Je comprends très très bien la situation des minorités

francophones à l'extérieur du Québec. Je comprends les représentations qui ont été faites par eux. Je comprends les problèmes de la minorité anglophone au Québec. On voit les problèmes démographiques qu'ils doivent assumer, mais je dis que l'idéal c'était ce texte de l'accord du lac Meech où on parlait de la dualité linguistique comme caractéristique fondamentale, et on parlait également de la promotion.

Alors, on arrive avec un nouveau texte. Il n'y a pas beaucoup de jurisprudence. Je lisais – M. Rémillard pourra ajouter, s'il le juge utile – des déclarations de constitutionnalistes qui précisément mentionnaient qu'il est très difficile de prévoir l'interprétation de la Cour suprême. Jusqu'à quel point le préambule – on donnait des exemples dans certains cas où le préambule se trouvait à avoir plus d'importance pour la Cour suprême que dans d'autres cas. Mais il ne faut pas oublier dans tout cela, M. Délisle, qu'il faut un texte qui soit acceptable, mais que la clause dérogatoire demeure intacte comme je le signalais dans mes remarques préliminaires. Nous allons être très vigilants. Nous voyons que dans le domaine de l'éducation ce n'est pas nous qui se traïrions les pieds Constitution.

M. Forgues: M. David.

M. David: M. Bourassa, vous avez toujours dit que vous teniez à ce qu'une éventuelle entente respecte la substance de l'accord du lac Meech, sans définir... D'ailleurs, vous n'avez pas défini ce que vous entendiez par la substance. Est-ce que, compte tenu des remarques que vous avez faites, vous considérez que la substance de l'accord du lac Meech se retrouve dans le rapport Beaudoin-Dobbie?

M. Bourassa: Je ne me sens pas obligé, M. David, de...

Des voix: Ha, ha, ha

M. Bourassa: Vous n'êtes sûrement pas blessé du rapprochement.

M. David: Du tout.

M. Bourassa: Je ne me sens pas obligé de définir chaque mot que j'emploie. La substance, c'est que ça doit représenter les éléments fondamentaux, les éléments valables, les éléments principaux – je ne sais pas si j'en dis assez pour votre curiosité – de l'accord du lac Meech. J'ai mentionné tantôt que pour la question de la Cour suprême, le droit de veto – mais ce n'est pas encore acquis, comme plusieurs vont être rapides à le souligner qu'on n'a pas encore la résolution unanimement adoptée... Que dans le pouvoir de dépenser il y avait une utilisation des termes qui nous rendaient un peu songeurs pour réaliser au lieu de compatibles, mais que dans le cas de la société distincte, le problème était réel, mais qu'on devait avoir des avis juridiques et tenir compte de la situation réelle qui existe au Québec et au Canada anglais. N'est pas nouveau. Dans le discours du trône fédéral, on parlait d'une

M. David: Une autre question, si vous me permettez, dans la conclusion...

M. Bourassa: Sûrement.

M. David: ... on ouvre la porte à la tenue d'un référendum pancanadien, est ce que votre idée là-dessus a cheminé depuis quelques semaines?

M. Bourassa: Non, je veux dire, elle n'a pas pu cheminer parce que cette consultation populaire. Alors nous avons la loi 150; eux, ils examinent différentes options.

M. David: Est-ce que vous seriez assez d'accord avec l'idée?

M. Bourassa: Je veux dire... On n'en est pas rendu là et tout dépend de la façon du moment, de la façon et dans quel contexte, ça pourrait être tenu.

M. Forgues: M. Leduc.

M. Leduc: M. Bourassa, en septembre dernier, dans les propositions fédérales, il y avait un projet d'union économique qui était inacceptable au Québec. Tantôt, vous parliez dans le rapport Beaudoin-Dobbie d'éléments incluant un réflexe dominateur, est ce que vous pensez qu'on peut renverser la tendance d'ici octobre sans tenir un référendum sur la souveraineté?

M. Bourassa: Dans mes tout derniers mots, J'ai dit qu'en face des options qui s'offrent actuellement pour le Canada et de toutes les implications – M. David va dire, quand je dis le mot « implication », ça veut dire problème. En fait, il y en a qui peuvent constituer des problèmes. En face de cela, je crois qu'une entente acceptable pour le Québec, c'est le meilleur choix, c'est le bon choix, pour nous du Parti libéral. Je ne partage pas l'optimisme de mes amis de l'Opposition comme quoi la souveraineté, comme par enchantement, régler plus facilement tous les problèmes que doivent affronter les sociétés modernes. Il ne faut quand même pas oublier, boni La situation constitutionnelle n'est pas satisfaisante depuis 1982. Mais il reste, comme on l'a dit, qu'à l'échelle du malheur des peuples, le Canada et le Québec ne sont pas des endroits, des sociétés ou des États invivables.

M. Forgues: M. Lessard.

M. Lessard: M. le premier ministre, la Commission-jeunesse de votre parti préparait une déclaration disant que si les propositions fédérales suivent l'orientation de Beaudoin-Dobbie jamais le Parti libéral ne pourra en recommander l'adoption. Est-ce que vous jugez que cette réaction est épidermique finalement ou ils disent tout haut ce qu'un chef de gouvernement ne peut pas dire tout bas?

M. Bourassa: Non, je veux dire, j'ai dit tantôt que les propositions telles que présentées pour ce qui a trait au partage du pouvoir devaient être améliorées. Je n'ai pas vu le texte de la Commission-jeunesse mais mes collaborateurs et également moi-même on a discuté avec eux comme avec d'autres représentants du parti, auto dirigeants du parti et on attend de voir les offres fédérales avant de commenter définitivement sur les hypothèses.

M. Lessard: Est-ce que vous sentez qu'une partie de votre parti finalement n'est pas ...

M. Bourassa: Je vous ai déjà dit qu'il y avait plusieurs sensibilités dans mon parti comme il y en a dans tous les partis politiques. Malgré tout ce qu'on a dit il y a deux ans, on est en mars 1992 et le Parti libéral demeure encore très uni. Je sais que vous vous en réjouissez tous !

M. Forgues: M. McKenzie.

M. McKenzie: M. le premier ministre, vous avez dit tout à l'heure que vous enverrez des observateurs à la Conférence constitutionnelle qui va se tenir bientôt et vous avez ajouté, je crois, qu'ils pourront discuter, à moins que j'ai mal compris, avec ceux qui seront présents. Est-ce que c'est un message que vous envoyez au Canada anglais et une ouverture? Vous commencez à mettre fin à votre « boycott » des négociations à 11?

M. Bourassa: Je veux dire, ils ne vont pas là pour être muets, M. McKenzie. Alors, si j'envoie des observateurs ce sera vraisemblablement Mme Wilhelmy et M. Tremblay qui connaissent le dossier constitutionnel à fond et d'une façon, ils y ont travaillé depuis des années et des années. C'est tout simplement parce que dans le contexte actuel il peut y avoir un rôle utile pour des observateurs du Québec pour informer, pas sur le plan politique, ils ne sont pas là pour faire valoir les positions politiques du gouvernement, mais simplement pour permettre à mes collègues qui vont se réunir et discuter de ces questions, s'ils en avaient besoin d'avoir des informations de nature technique de pouvoir avoir ces observateurs qui pourraient discuter avec eux.

M. McKenzie (Donald): Vous admettez qu'observer, discuter ce sont deux choses différentes.

M. Bourassa: Discuter, je ne sais pas si je peux trouver un mot plus neutre. Je discute avec vous actuellement. Je ne crois pas que le fait de discuter avec vous se trouve à empiéter sur votre autonomie, votre objectivité et votre liberté d'expression. Je crois que, étant donné leur expérience et leur connaissance très profonde de tous les aspects techniques des dossiers, s'ils peuvent vous informer vous-même, parce que je suppose qu'à l'occasion vous vous informez auprès d'eux, je ne vois pas pourquoi ils ne pourraient pas être disponibles pour mes collègues qui veulent parler de la constitution.

Mais ce que je dis, c'est que, peut-être dans certains milieux du Canada anglais, ils vont se demander pourquoi le gouvernement du Québec ne participe pas à ces conférences parce que, évidemment, l'enjeu l'implique d'une façon directe, et je suis obligé de rappeler l'histoire qu'a connue le Québec depuis 35 ans. Si le Québec se rend à ces conférences alors que les chances d'accord ne paraissent évidentes pour personne, même entre eux, et que la conclusion de cette conférence, c'est un autre échec, est ce qu'on ferait avancer la cause de l'intégration de l'avenir de la Fédération? On peut se poser des questions. Alors, comme on a fait connaître dans les grandes lignes, à plusieurs reprises, que ce soit moi qui l'ai fait ou M. Rémillard dans plusieurs discours – il était en Colombie-Britannique encore tout récemment – en disant: Les objectifs du Québec, c'est un partage significatif des pouvoirs, un partage réel. On ne met pas sur la table comme étant la Bible le rapport Maire du Parti libéral.

D'ailleurs, M. Maire disait publiquement Il y a quelques jours, Je crois, ou deux ou trois semaines: Ce qui compte pour le Québec, est ce que c'est exclusif? Est-ce que c'est prépondérant? Est-ce que c'est une autre forme? C'est d'avoir les pouvoirs dont il a besoin pour gérer son développement culturel et social. On peut discuter sur les termes ad infinitum.

Alors, ce que je dis à mes collègues, c'est que le gouvernement du Québec s'est engagé vis-

à-vis de la population, après des échecs successifs qui, à mon sens, ont discrédité le processus de révision constitutionnelle, à ne pas participer à ces conférences, mais cela n'empêche pas – et je pense bien que c'est quand même élémentaire si on veut arriver à un dialogue constructif – cela n'empêche pas le gouvernement de poser des gestes, que ce soit le premier ministre ou les ministres responsables qui discutent avec leurs homologues, ou que ce soit à l'occasion – M. Gérard-D. Levesque, comme vous le savez, s'est rendu dans le cas de l'économie parce que les problèmes économiques sont très aigus et l'engagement portait essentiellement sur la Constitution, mais il n'y a pas de contradiction à envoyer des observateurs pour faciliter la discussion dans la mesure où le Québec est impliqué.

M. Forgues: Deux questions rapides en français.

M. Bourassa: Deux questions en français, oui.

M. Forgues: Deux dernières questions en français. M. Séguin.

M. Séguin: M. Bourassa, est ce que c'est réaliste de penser que les provinces seront en mesure ou vont vouloir vous accorder plus de pouvoirs, accorder plus de pouvoirs au Québec, qu'a fait la commission Beaudoin-Dobbie?

M. Bourassa:] La commission Beaudoin-Dobbie a, disons, manifesté une volonté d'un nouveau partage des pouvoirs et une volonté de clarifier – et ça, c'est un aspect positif quand même – le partage des pouvoirs dans une quinzaine de secteurs. Mais ce que j'ai noté, c'est qu'il n'y a pas de résultat concret et quand on voit le calendrier, on se pose des questions sur l'urgence d'agir pour ce qui a trait au concret des propositions. Alors, moi, je constate qu'il y a encore deux autres étapes. D'ailleurs, le premier ministre le disait lui-même, M. Mulroney, que c'est un rapport qui suit un autre, mais il y a la résolution constitutionnelle qui sera suivie des offres.

M. Séguin: Par résultat concret, est ce que vous voulez qu'on constitutionnalise certains de ces pouvoirs-là qui sont délégués aux provinces?

M. Bourassa: La position du Québec, ça n'a pas été de se limiter à des ententes administratives. On l'a toujours... Si on dit que c'est une ronde Canada et si on apporte des changements constitutionnels pour la charte sociale, pour le Sénat, pour l'union économique, pour les autochtones, pourquoi, dans le partage des pouvoirs, on ne pourrait pas avoir des ententes constitutionnelles? D'ailleurs, ce n'est pas exclu dans le rapport Beaudoin-Dobbie.

M. Forgues: M. Tremblay.

M. Tremblay: M. le premier ministre, justement, le rapport Beaudoin-Dobbie met beaucoup l'accent sur le partage des pouvoirs, mais le partage des pouvoirs par le biais soit d'ententes administratives, soit par le biais de délégation de pouvoirs. Ce n'est pas ce que le Québec demande. Le Québec, traditionnellement, a toujours demandé, puisque vous disiez encore il n'y a pas longtemps, et M. Rémillard, la semaine dernière: Ce qu'on veut, c'est des pouvoirs très précis, constitutionnalisés. On ne s'en va pas dans ce sens-là.

M. Bourassa:] Oui, sauf que dans... Comme je vous disais, ce n'est pas une transparence qui est aveuglante et on parle d'ententes constitutionnalisées. Dans ce contexte-là, on ne peut pas conclure que la commission Beaudoin-Dobbie refuse de constitutionnaliser un partage des pouvoirs. Ils arrivent avec une formule nouvelle, mais qui suppose des négociations, des discussions et, comme je vous disais, qui reflète – on le verra dans les propositions qui vont venir par le gouvernement fédéral – un caractère dominateur du fédéralisme canadien avec lequel nous ne pouvons pas être d'accord.

M. Forgues: En anglais, M. Kennedy.

M. Kennedy: Dobbie report is a ceiling. Do you think it is the country can go no further? Must the Test particularly on power distribution? And do you ceiling and that the rest of of the country go further, think that this looking et M. Kennedy: Mr. Premier, many people have said that the Beaudoin what you refer to as a vaudeville work of the committee, do you think that this a ceiling, what you have seen?

M. Bourassa: No. I was referring to a vault ville aspect last fall and I am not the first to mention that. I think a lot of people were concluding that with what happened in November or October And I said that I am pleased with the seriousness of the report following the predictions which were made last fall about the Beaudoin-Dobbie committee ceiling. A lot of people were saying that the proposal of Mr. Ciar. MI be a ceiling and, In Tact, they are additional things which are mentor And the proposals of Beaudoin-Dobbie, I do not see that as a ceiling.

M. Forgues: M. Authier.

M Authier: You would not say that you could campaign on renewed federalism based on this. That is correct, because you mentioned in French that there is an urgency ta act in the rest of the country.

M. Bourassa: Nobody is asking me ta campaign on that, Mr. Gauthier. I think the Prime Minister said a few days ago that this Is a report following another report. Sa nobody is asking me ta campaign on that.

M. Forgues: Mme Gross.

Mme Gross: Mr. Bourassa, in French you referred ta this as a dominating federalism. I do not know exactly how you would term it in English. However, you would term it though, it sounds ta me as though it is exactly the opposite of what Québec wants. You said, this dominating federalism is apparent throughout the report that Québec wants decentralization. They do not want dominating federalism. Sa, how could you even accept this report et ail?

M. Bourassa: I said dominating federalism is not what the Constitution of Canada Is talking about and ail those agreements, which are very complexed and very difficult ta assess formally, and ail those agreements, you are inclined to conclude that the lest word is always with the Federal Government. Of course we agree that within a Canadian territory, we should have common goals. I think we are realistic. We ail agree that if we want a functioning economic union, the Federal Government or the central Government should have

coordinating powers. But it should not be done or written where the conclusion is that the domination is on the side of the Federal Government.

M. Forgues: M. Dougherty.

M. Dougherty: Mr. Bourassa, can you clarify for me exactly what you mean when you talk about this Idea of dominating federalism as opposed to a power ... (?) agreement who would be acceptable to Québec? What would be acceptable to Québec?

M. Bourassa: I mean, we talk a lot about the spending power, as you know. We talked that we made an achievement with the spending power et Meech Lake and we would like et least to have that confirmed and we do not want the existing of the spending power by the Federal Government to be an instrument to intervene constantly in Provincial jurisdictions. Take the example of culture. Of course, they are saying it is exclusive for Québec, but they do not eliminate the spending power. We agreed that there are national Institutions which are extremely valuable, and I could quote CBC. You know, in the case of Québec, « Le Téléjournal » Is quoted as an example of the French speaking world.

So we agree with that. But to have an unlimited spending power, that means that Federal Government could have the last word when he feels it should intervene in provincial Jurisdictions. So, you have to conciliate those common goals which are normal in any economic union, any common market, any federation with the fact that provincial powers should be respected and provincial autonomy in the real sense of the word should be accepted.

M. Dougherty: Is that the key to it, then? If there are limits on the spending power, does that satisfy you? Can we have administrative arrangements, for instance, for other powers?

M. Bourassa: Maybe. If we want to have legal security, we need a change in the Constitution.

M. Forgues: M. MacPherson.

M. MacPherson: Yes, Mr. Bourassa. I would like ta clarify one point for me on the question of the Dobbie-Beaudoin recommendations concerning the aboriginals and the recognition of an Inherent right of self-government. Does your government agree with that proposal as it is now formulated?

M. Bourassa: As you know, I was quite clear, Mr. MacPherson, I would say the 8 of November, If my memory is good, when I had a debate with Mr. Parizeau in the National Assembly that territorial integrity should be totally respected and Québec is non negotiable territorial integrity. We have ta be able ta assume our responsibilities, public securities of provincial matters, at least shared of course, and some federal sectors, with the federal authority. Sa, we would like ta be able ta exercise our powers in question of public security. That has been said when I gave examples where we were showing understanding and that we were able ta reach agreement with the aboriginals in Québec.

M. MacPherson: Just supplementary. Do you think the recommendations, as they now are formulated, would Interfere or restrict Québec civility ta apply(?) its responsibilities.

M. Bourassa: They are made in general terms. We will have to see what the constitutional text would be. But I am just telling you that we have to be vigilant.

M. Forgues: M. Prior(?).

M. Prior: Mr. Parizeau said on Sunday that this Beaudoin-Dobbie report is in a affront to you personally and predicted that you would be embarrassed by it? Is it and are you?

M. Bourassa: No. After 25 years in politics, I am not embarrassed by a lot of things. This has been said, it is a difficult time of all leaders, I know the future of Canada is involved in all my decisions, but I feel of them strongly supported by a great majority of Quebecers to be prudent in all the decisions of my government.

M. Forgues: Mme Hough (?).

Mme Hough(?): Mr. Bourassa, do you think that these proposals that you have now in the Beaudoin-Dobbie report would be enough for you to...Could you fight a referendum on this and win?

M. Bourassa: I said, nobody is asking me to fight a referendum on the Beaudoin-Dobbie. Now, you said ...By nobody, I mean on the political, I think this was not ...You are rising the question as a journalist, but I am saying, there is no representation which are made by my federal colleagues or my provincial colleagues to make a referendum and all the comments which were made in the last few days, following the publication of the Beaudoin-Dobbie report, not a single one was saying: The Premier should go in a referendum with that. So, your question is quite academic, with due respect.

M. Forgues: M. Wilson.

M. Wilson: Mr. Bourassa, do you think that on today, the 3rd of March, we are any closer or further away to a referendum on independence?

M. Bourassa: I give some comments section by section. We are closer to Meech Lake in many ways than we were six months ago. But, as to the sharing of powers is concerned, I do not think there is any significant advance which was made in the last few months.

M. Wilson: Are you feeling any better about the future now? M. Bourassa: I am sorry.

M. Wilson: Are you feeling any better at all about the future? You are more optimistic today?

M. Bourassa: Oh. It is not a question of being ...I do not think it is proper for a leader of a government to comment on his feelings. I think he should try to find solutions.

M. Forgues: M. McKenzie.

M. McKenzie: Mr. Premier, it is a question similar to the others that you were asked but if the offers, which are finally made by the Federal Government and the rest of Canada, are similar to this report, is that acceptable for Québec?

M. Bourassa: I am asking, again, I have to give the same answers that since you are coming with your question and I understand why you are Insisting on that because the calendar is there. And as realistic as you are always, you are saying, what are you doing with that calendar? What I am going to reply to you is that the Prime Minister, and I think he is supported also by the Cher parties, said: This is a report. There was another report before, I will come with a resolution in the House of Commons within a month or five weeks and then, there will be debates on that resolution and then there will be offers made to the Québec' government.

M. McKenzie (Donald): ... this?

M. Bourassa: We are not at that stage, I believe, and that was my conclusion and that could be my conclusion, Mr. Chairman, that the best choice, taking into account all the other options with all the implications for the present and for the future of all Canadians and all Quebecers, the good choice is to find a solution acceptable to Québec. Thank you. See you next time.

Une voix:...

M. Bourassa: See you next time. Thank you. Nothing is impossible in politics.